

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017**

### **Aménagement d'un plateau traversant sur la RD26 (opération 1)** **et d'un cheminement piétonnier et parking, secteur Place de l'Alambic (opération 2) :**

Après consultation, trois entreprises ayant répondu, les propositions de l'entreprise SATP, mieux disantes, sont retenues : l'opération 1 pour 11 129,00 € hors taxes et l'opération 2 pour 49 300,60 € hors taxes. Pour ces deux opérations, le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Départemental et demande à la Communauté de communes de transférer sur ces programmes, son aide de 25 000,00 €, initialement affectée à la traverse de Champagne, dont les travaux vont connaître un retard conséquent du fait des interventions à venir du S.E.B.A. et d'A.D.N., sur cette traverse. Unanimité.

### **Décision modificative n°2 au Budget :**

rendue nécessaire pour des modifications d'affectation, une subvention de 2 500,00 € au C.C.A.S., des augmentations de montants sur certaines lignes budgétaires. Unanimité.

### **Indemnités de conseil au receveur municipal :**

Accord unanime pour l'agent ayant assuré l'intérim du 20 février au 31 juillet 2017. Accord après débat pour l'actuelle trésorière.

### **MNT – Protection sociale des salariés :**

L'augmentation des longs congés pour raison de santé oblige la M.N.T. à solliciter les communes pour majorer leur financement. Le taux évolue de 1,43 % à 1,52 %. Accord unanime.

### **Autorisation donnée à Monsieur le Maire :**

pour poursuivre, début 2018, le financement des opérations adoptées en 2017. Unanimité.

### **Divers :**

Longs débats au sujet de la toiture du clocher de Meyras (actuellement sécurisé par un filet) et d'une partie d'un mur de soutènement fissuré, dans le cimetière communal, dont l'évolution est suivie depuis 2004.

Les désordres affectant ces deux structures ont fait l'objet d'études et d'estimations. Les résultats sont peu satisfaisants, notamment pour le mur. S'agissant de chantiers très délicats à réaliser, aux coûts très élevés, d'autres études et devis, auprès d'entreprises spécialisées, vont être demandés, avant toute décision de travaux, notamment pour le mur du cimetière, dont il est demandé que les travaux de confortement puissent s'effectuer sans déplacement des concessions menacées.

Madame la Sous-Préfète, lors de sa récente visite à Meyras, a été très sensibilisée et a promis son soutien pour un apport financier dans le cadre de la D.E.T.R.

### **Cérémonie des vœux municipaux :**

Les habitants de la commune sont conviés à l'espace d'animation, samedi 6 janvier 2018, à partir de 18h30.

Séance levée

Le Maire,  
Gérard BRUCHET